

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/785 du 20/8/1982
M.T.S.D.G.F.P. D.F.P. 2205/09
Portant intégration et nomination de Monsieur
GNALABEKA-MOI GNADZOHO LOSATOMOYI, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des
Services Sociaux (Enseignement).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.--

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la
Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur le solde des Fon-
ctionnaires ;
(/u le décret 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des ca-
dres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des
articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des
Fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses
catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies
des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fon-
ctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révoca-
tion des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 63/81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans les quelles
sont effectués des stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires Sta-
giaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret 67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du
point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, inté-
grations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions
du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fon-
ctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le Rectificatif 81/C16 du 26.1.1981 au décret 80/644 du 28.12.1980 por-
tant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des Membres du Gou-
vernement ;
(/u la lettre n°6233/MEN.DGEOG.DOB du 2.11.1981 du Directeur de l'Orienta-
tion des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé

DECRETE :

43

ARTICLE 1ER.-En application des dispositions du décret 67/304 du 30.9.1967 susvisé, Monsieur GNALABEKA-MOI GUANDZONG LCSATMOYI, né le 3.1.1947 à BOYOKO-MOSSAKA, titulaire de la Licence de Psychologie Physiologique, obtenue à NANTES est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.-L'intéressé est mis à la disposition du ~~Ministre de la Santé~~ et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.-Le présent ~~décret~~ qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 20 Août 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA - CBA.-

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales

Pierre Damien BUSSUCU - BOUMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN - GCM.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Csetoumba LEKUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP 3
- DFP/BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MSAS 3
- MEN 3
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCH/BC 2